ZOOM

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

Avril 2022

Délégation de Côte-D'Or

4 rue des Tamaris
21600 LONGVIC
Tél : 03.80.68.24.10

Mail : dd.21@apf.asso.fr
Blog : apf21.blogs.apf.asso.fr

Chères amies, Chers amis,

A quelques semaines de l'élection présidentielle, nous nous mobilisons pour interpeller les candidates et les candidats dans le cadre de notre campagne #23MillionsDeVoix. Lancée le 7 mars, cette campagne repose sur un dispositif digital qui donne la parole aux personnes concernées.

Pour faire entendre nos revendications et nos voix, nous devons être visibles dans la rue !
C'est pourquoi nous avons lancé un appel à mobilisation le 9 mars partout en France, pour dénoncer les atteintes à l'exercice de nos droits fondamentaux dont nous sommes encore trop souvent victimes au quotidien.
Nous sommes toutes et tous bouleversés par la guerre en Ukraine et les images terrifiantes que nous recevons.
Nous portons une attention particulière aux personnes en situation de handicap et à leurs familles qui vivent encore en Ukraine ou qui ont décidé de quitter leur pays pour leur sécurité ou celle de leurs enfants.
Dans ce contexte, toutes les autres actualités semblent si dérisoires que du coup, tout passe au second plan, y compris l'élection présidentielle.

Après consultation, et malgré ce contexte difficile, nous avons décidé de maintenir notre journée de mobilisation le 9 mars, en lançant le même jour notre campagne #23MillionsDeVoix, et surtout, en nous adressant directement aux candidates et candidats à l'élection présidentielle.
Que ce soit en temps de paix, de guerre, mais aussi durant toute crise (sanitaire, climatique, etc…), les personnes en situation de handicap et leurs familles subissent trop souvent des conséquences aggravées de ces situations, voire sont oubliées pendant ces périodes. Nous ne les oublions pas.
Nous vous assurons que nous continuerons à accompagner et protéger tous nos frères en souffrance quel que soit leur handicap, origine, religion ou sexualité.

Bien fraternellement, Maxime BOYER

Mobilisation du 9 mars 2022 : (*lecture de la lettre de la présidente, Pascale Ribes, devant la préfecture de Dijon*)

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour faire entendre nos voix sous la bannière #23MillionsDeVoix, nous, les 12 millions de personnes en situation de handicap et 11 millions de proches aidants que compte la France.

Nous sommes rassemblés pour dire STOP aux atteintes continuelles à nos droits et pour rappeler aux candidates et candidats à l'élection présidentielle que nous sommes des citoyennes et citoyens à part entière : elles/ils ne peuvent ignorer nos préoccupations alors que nous représentons un tiers de la population française.

Pour autant nous n'oublions pas la tragédie qui frappe l'Ukraine.
Nous sommes toutes et tous bouleversés par cet événement terrifiant et ses conséquences dramatiques pour les dizaines de millions de personnes qui y sont directement confrontées.
Nous tenons aujourd'hui à exprimer notre solidarité. Forts de nos valeurs humanistes et sociales, nous nous devons d'agir en faveur de toutes celles et ceux qui sont victimes de cette tragédie, tout en poursuivant nos combats.
Droits de l'homme et solidarité sont au cœur de notre projet européen. Dans la droite ligne de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, nous avons donc alerté le président de la République, actuellement Président de l'Union Européenne.

En tant qu'association qui agit au quotidien pour la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en tant qu'association qui défend une société plus juste, apaisée et durable fondée sur l'effectivité et le respect des droits humains, APF France handicap est et sera toujours solidaire de toutes les personnes atteintes dans leur chair et dans leurs droits, en France, en Ukraine, dans le monde.
Ensemble, pour le respect et l'effectivité des droits, rien ne nous arrêtera.

ZOOM

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

Journée Débat du 9 février

A l'occasion de la date anniversaire de la loi du 11 février 2005 et de la publication de la note #AEgalité : « Pour un droit à compensation universel et intégral »,

APF France handicap a organisé une Journée Débat : **UN DROIT A COMPENSATION INABOUTI** le Mercredi 9 février 2022 de 9h00 à 17h00 à l'Enclos Rey à Paris.

Cette Journée Débat APF France handicap sur le droit à compensation avait pour objectif de créer un espace de rencontres et d'échanges entre personnes en situation de handicap, représentants associatifs, professionnels d'accompagnement de terrain, professionnels de MDPH et des services départementaux, administrations nationales (CNSA, DGCS, sécurité sociale, ministère, …), élus locaux (conseils départementaux) et nationaux (parlementaires).

Diffusée également en visioconférence, les élus du CAPFD ont pu participer à ce débat riche en informations et en réflexions.

Débat citoyen

L'élection présidentielle et les législatives sont – ou devraient être – une opportunité d'engager avec les citoyennes et les citoyens un vrai débat public sur les grands enjeux de société, qui prenne en compte leurs préoccupations quotidiennes.
Les questions relatives à la santé sont la deuxième préoccupation des Françaises et des Français après le pouvoir d'achat. En outre, la crise sanitaire a été révélatrice de la fragilité de notre système de santé (tensions sur les capacités d'accueil hospitalières, manque de personnels soignants, inégalités territoriales…) avec pour conséquence des ruptures de soins, des ruptures de droits…
C'est pour ces raisons qu'APF France handicap a souhaité inviter – dans le cadre d'un Débat Citoyen - des adhérents de l'association et des personnes tirées au sort parmi la population française pour élaborer un avis avec des propositions sur le modèle de protection sociale qu'ils souhaitent pour demain. Cet avis s'appuie sur leur expertise et vécu quotidien.
Si la situation de handicap peut être un révélateur des défaillances du système de protection sociale de notre pays, les participants à ce Débat Citoyen proposent des solutions au bénéfice de toutes et tous pour ne laisser personne au bord du chemin.

Nous espérons que les candidates et les candidats à l'élection présidentielle, mais aussi aux élections législatives, entendront cette expression citoyenne, qu'ils soutiendront tout ou partie des propositions. Et surtout, qu'ils porteront publiquement ce débat : « Quel modèle de protection sociale souhaitons-nous développer au bénéfice de toutes et tous ? »

DébatCitoyen
APF France handicap
2022

Projet de décret
Réforme des fauteuils roulants

APF France handicap salue les travaux relatifs à la Nomenclature du Titre IV de la Liste des Produits et Prestations Remboursables qui traite des aides à la Mobilité pour les personnes en situation de handicap notamment.

Notre association rappelle que les aides à la mobilité ne sont pas des dispositifs médicaux/ aides techniques comme les autres, elles sont clairement le « prolongement du corps » de la personne en situation de handicap et/ou de la personne en avancée en âge.

Le projet de décret nous interroge et nous inquiète sur :
- La question fondamentale de la garantie du libre choix de la personne quant à l'acquisition du VPH qui lui est adapté et qui respecte ses habitudes de vie.
- Les modalités d'acquisition de fauteuils roulants.
- La restitution du Fauteuil Roulant.
- Les délais de renouvellements de fauteuils.
- La question du non cumul possible d'acquisition de plusieurs véhicules pour personnes handicapées.
- La question budgétaire.

Nous avons rencontré Mme LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or, qui nous a interrogés sur ce projet pour mieux comprendre nos interrogations et les besoins des PSH.

Nous restons attentifs et mobilisés sur ce projet de réforme et nous vous tiendrons au courant.

ZOOM

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

INFORMATIONS HANDI DROITS

Un nouveau mode de calcul de l'AAH :

L'abattement forfaitaire sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH.
Pour rappel, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est un minima social attribué par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) visant à assurer un minimum de ressources aux adultes qui remplissent des conditions spécifiques liées à leur handicap.
Elle est ensuite versée par la caisse d'allocations familiales (CAF ou MSA) qui vérifie les conditions administratives, notamment les conditions de ressources, et procède au versement.
Pour percevoir l'AAH, le bénéficiaire doit justifier de ressources inférieures à un plafond fixé par les textes. Le plafond varie selon la composition du foyer.
Les ressources prises en compte pour calculer le montant de l'AAH sont les revenus nets catégoriels imposables.
Par ailleurs, les ressources du conjoint, du concubin ou du partenaire de pacs de l'allocataire sont également prises en compte.

- Auparavant, un abattement de 20% s'appliquait sur les revenus du conjoint, concubin ou partenaire de pacs.
- Désormais, un abattement forfaitaire de 5 000 euros s'applique automatiquement sur les revenus du partenaire de l'allocataire. Cet abattement est plus avantageux pour les foyers modestes. L'abattement de 20% sur les revenus du conjoint a été supprimé pour tous, quelle que soit la situation du ménage.

De plus, pour les bénéficiaires de l'AAH ayant un enfant à charge, un nouvel abattement supplémentaire de 1 400 euros par enfant à charge s'applique désormais sur les revenus du foyer.
Cet abattement est cumulable avec la majoration de 50% du plafond de ressources appliquée pour chaque enfant à charge, qui s'appliquait déjà avant cette réforme.

Nouveau formulaire de demande d'aide juridictionnelle

Depuis le 8 janvier 2022, un nouveau formulaire de demande d'aide juridictionnelle est applicable. Avant de le remplir, il est important de lire la notice du formulaire de demande d'aide juridictionnelle et la liste des pièces à joindre..
Si vous avez besoin de plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'EAAID tous les mardis matin de 9h à 11h15 au 03.80.68.24.10.

RUN & TRAIL APF France handicap

Les 3,4,5 et 6 juin 2022,
Course solidaire et inclusive, en équipe ou en solo, organisée par APF France handicap !

En équipe ou en solo, quel que soit votre niveau ou votre handicap c'est vous qui choisissez le jour, le lieu où vous participez et la distance que vous parcourez en courant, en marchant ou en roulant, course en phygital.
L'ensemble du montant des inscriptions sera reversé aux délégations.
Pour cette nouvelle édition en Bourgogne/Franche-Comté, nous avons décidé d'organiser à l'occasion de la journée de solidarité, du lundi 6 juin 2022, une étape physique à Beaune.
Aussi, nous vous donnons rendez-vous lundi 6 juin à Beaune pour relever votre challenge !!

Contact et renseignements auprès de la délégation.

Vente solidaire

Cette année, nous avons eu le plaisir de vous proposer une nouvelle vente solidaire avec "Le Bocal Artisanal".
Pour chaque commande, 50% du montant est reversé à notre association.

Environ **750** euros ont ainsi pu être récoltés lors de cette vente de Pâques.
Nous pensons réitérer cette opération en fin d'année avec un catalogue spécial Fêtes !!

ZOOM

APF France handicap | Délégation de Côte-d'Or

AGENDA 2ème trimestre

L'exposition photo du café Vie Affective et Sexuelle est affichée sur les grilles du jardin Darcy à Dijon.
N'hésitez pas à aller la voir !

Avril

Lundi 4 Avril :
Café rencontre de Beaune : Sortie au cinéma de Beaune.

Dimanche 10 Avril :
Café culturel de Dijon : Sortie au cabaret Odysséo au Lac Kir. Sur inscription.

Mardi 19 Avril :
Café dynamique : à la Délégation Départementale de Longvic, de 14h à 17h.

Vendredi 22 Avril :
Café musical : à la Délégation Départementale de Longvic, de 14h à 17h.

Samedi 30 Avril :
Café Jeunes : Sortie à Mâcon. Informations à venir.

Mai

Lundi 2 Mai :
Café rencontre de Beaune : Pêche à la truite à Corgoloin.

Mardi 10 Mai:
Nageons Dans La Peau d'Un Autre : Rendez-vous à la piscine des Grésilles à Dijon, de 8h30 à 21h.

Vendredi 13 Mai :
Café culturel de Dijon : Visite de la cité gastronomique de Dijon. Rendez-vous sur place.

Jeudi 19 et Vendredi 20 Mai :
Forum AC-SEX CIBLE : forum sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. A la salle Multiplex de l'Université de Bourgogne. Contactez la délégation pour obtenir le programme du forum.

Samedi 21 Mai :
Jouons De Nos Différences : de 13h30 à 18h au Parc de la Colombière à Dijon.

Vendredi 20, Samedi 21 et Dimanche 22 Mai :
Journées Jeunesses : Journée Jeunesse à Bourges.
Contactez la délégation 71 pour plus d'informations.

Mardi 24 Mai :
Café dynamique : à la Délégation Départementale de Longvic, de 14h à 17h.

Juin

Les 3, 4, 5 et 6 juin : Run & Trail course solidaire
6 juin : Run & Trail étape physique **à Beaune,** évènement régional.

BRADERIE/FRIPERIE :
Du 8 au 10 juin 2022: de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à la DD21.

Vendredi 10 Juin :
Café Vie affective et sexuelle : de 14h à 17h, à la délégation 21.

Lundi 13 Juin :
Café rencontre de Beaune : Repas à Dijon et visite du musée des beaux-arts.

Vendredi 17 Juin :
Café musical : à la Délégation Départementale de Longvic, de 14h à 17h.

Samedi 18 Juin :
Assemblée Générale : Retransmission en direct de l'AG de Rennes, à la Délégation Départementale de Longvic.

Du 20 au 24 juin :
Séjour Anduze: Plaquette à demander à la DD71.

Mardi 28 Juin :
Café dynamique : à la Délégation Départementale de Longvic, de 14h à 17h.

ce signe indique que nous avons besoin de bénévoles , pour assurer l'activité, pensez à vous inscrire auprès de la délégation !

Séjours d'été

Nous vous proposons plusieurs séjours d'été :

- **Anduze** au pied des Cévennes du 20 au 24 juin, 5 jours ;
- **Leuglay** dans le Châtillonnais, du 19 au 23 juillet, 5 jours ;
- **Brassy** au cœur du Morvan, du 16 au 19 aout, 4 jours (uniquement pour les adhérents du groupe Jeunes)

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la délégation.

ATTENTION places limitées !

Pour les sorties, renseignements et inscriptions auprès de la Délégation au 03 80 68 24 10 ou par mail : dd.21@apf.asso.fr
Pour toute demande de transport, une participation de 2 € vous sera demandée.